

Amnesty éclaire les droits humains

Dans le cadre des Journées des droits de l'homme au lycée Max Linder organisées par Mme Guillard-Bounsaythip, la professeur-documentaliste et Mme Malet, la CPE, les élèves de 2^o7 de l'option Littérature et Société, ont rencontré, parmi toutes les associations invitées (SOS Racisme, NPNS Indépendantes et Démocrates, Souvenir de Myriam Errera et LDH), Patrick Mahot, responsable de la région Aquitaine de l'ONG, Amnesty International.



Ainsi les lycéens de 2nd7 ont rencontré ce

personnage très impliqué durant trois heures le jeudi 12 décembre 2013, et découvert le rôle et l'impact de cette ONG, tant sur le plan international que national.

Créée en 1961 par Peter Benenson sur la doctrine « mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité », cette organisation non gouvernementale, indépendante de toute puissance économique, sans tendances politiques, ni croyances religieuses s'appuie sur un réseau comprenant 2.2 millions de membres et sympathisants dans le seul but de promouvoir les droits humains dans le monde. La branche française bénéficie du soutien de 220 000 donateurs et compte près de 23 000 membres mais aussi de jeunes militants qui, pour Patrick Mahot, « sont l'avenir d'Amnesty ». Ils apportent un souffle nouveau à l'organisation en créant différents moyens de communications comme le lipdub (utilisant des moyens modernes et novateurs, images chocs, ...). Les principes de l'ONG sont solidarité, impartialité et indépendance. Les missions d'Amnesty sont prévenir, dénoncer et combattre les graves violations des droits humains à travers le monde, défendre les victimes des violations de ces droits et exiger réparation, enfin œuvrer en faveur du respect et de la promotion des droits humains. L'objectif ultime, selon Patrick Mahot, est « un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1848 ». C'est la raison pour laquelle Amnesty a reçu le prix Nobel de la paix en 1974.

Les lycéens ont découvert la campagne actuelle 10 jours pour signer, sous forme d'exposition, visible au CDI jusqu'à la fin du mois de janvier et qui consiste au soutien de 12 personnes dont les droits sont bafoués. Le soutien peut être la signature d'une pétition, ou des courriers aux autorités ou encore l'envoi des lettres de soutien aux personnes concernées. Patrick Mahot a évoqué le cas de Hakam Yaman, victime d'une attaque brutale par des policiers. Il a été battu, brûlé et laissé pour mort alors qu'il rentrait de son travail et s'est retrouvé, malgré lui, dans une manifestation publique contre la violence policière en Turquie. Cette campagne a commencé le 6 décembre et se terminera le 16 décembre.

La peine de mort a été un des sujets abordés lors de la rencontre et a suscité de vifs échanges. Celle-ci est l'un des principaux objectifs de l'ONG qui arrive petit à petit à convaincre les Etats d'abolir ce châtiment. Depuis la création d'Amnesty International, deux tiers des pays ont aboli la peine de mort.

C'est à travers l'organisation de ces journées dédiées aux droits de l'Homme que le lycée Max Linder peut se féliciter d'être à la pointe de la promotion des droits humains.

Louise Chagneau.

Pour soutenir l'action d'Amnesty, vous pourrez aller sur le site : www.10journspoursigner.org

Amnesty, une lueur d'espoir dans le monde

Ce 12 décembre 2013, dans le cadre de littérature et société, la classe de 2^o7 du lycée Max Linder de Libourne a accueilli deux adhérents d'Amnesty International, Patrick Mahot et Florian, dont le but est de sensibiliser les élèves aux droits de l'Homme. Plusieurs autres associations étaient également présentes lors de cette journée spéciale : SOS racisme, Souvenir de Myriam Errera, La Ligue de l'enseignement, la Ligue des Droits de l'Homme et Ni Putes Ni Soumises indépendantes et démocrates.

Patrick Mahot, secrétaire régional bénévole pour Amnesty International au pays foyen (St Foy la Grande) s'est intéressé à Amnesty International lors d'un cours d'histoire-géographie quand il fut élève au lycée Magendie à Bordeaux ; il a vu une affiche sur une page de son livre d'histoire qui l'a tout de suite interpellé. Cela fait à présent 25 ans qu'il est bénévole dans cette ONG et 15 ans qu'il est responsable de la section Aquitaine d'Amnesty. Très investi, il souhaite désormais se présenter aux élections pour ensuite pouvoir accéder au conseil d'administration de l'ONG.

Florian, étudiant en informatique, qui fait partie de l'antenne jeune d'Amnesty à Bordeaux, accompagne ce jour-là Patrick Mahot.

Patrick Mahot raconte aux lycéens les circonstances de la création de l'ONG. Peter Benenson, né le 31 juillet 1921 à Londres, décédé le 25 février 2005 au Royaume-Uni, était avocat. Après avoir été choqué par un article qui relatait l'arrestation puis la condamnation à sept ans de prison de deux étudiants portugais qui ont porté un toast à la liberté sous la dictature de Salazar, Benenson fonda en juillet 1961 l'association Amnesty International.

Pour lui, « mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité », c'est-à-dire mieux vaut mettre en lumière le cas de gens dont personne n'entend parler. Cette citation est devenue le credo de l'ONG. Amnesty International compte aujourd'hui environ 3 millions d'adhérents et de sympathisants dans le monde. Cette organisation est indépendante de tout gouvernement, elle peut donc les critiquer, donner son opinion, ses points de vue sur leur fonctionnement. Amnesty France a un budget de 15 millions d'euros par an. Ils proviennent de la collecte par les bénévoles qui offrent quelques euros par mois afin de faire avancer l'association, mais également grâce aux adhérents qui lèguent leurs biens à leur mort, c'est en effet la plus grosse source de revenus. Elle est fondée sur la solidarité et le respect des droits de chaque personne. Le monde idéal de cette fondation serait : « Un monde où peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux. Pour les adhérents, c'est un « engagement moral ».

Amnesty International possède désormais un siège consultatif à l'ONU à New-York, ainsi que de nombreux bureaux à travers le monde, mis à part dans les anciens pays coloniaux, ou encore dans les pays sous dictature.

Comment agit un militant? Patrick Mahot part sur le terrain en intervenant dans les établissements scolaires, ou en se rendant sur les marchés pour rencontrer les gens et faire connaître l'ONG. Cette pratique est assez risquée à cause des oppositions avec certains contestataires. En ce moment, il essaie de collecter des signatures pour la campagne du moment appelée « 10 jours pour signer ». Cette campagne consiste à sortir de l'oubli des personnes dont les droits sont bafoués, et de surcroît appeler les citoyens du monde à se mobiliser pour défendre leurs droits, et leur témoigner solidarité et soutien dans les moments difficiles qu'ils traversent. Cette campagne se tient tous les ans à la même période dans près de 80 pays, et dans pas moins de 200 villes en France. Patrick Mahot évoque le cas, par exemple, de Yorm Bopha, emprisonnée au Cambodge pour avoir défendu sa communauté menacée d'expulsion, ou de Hakan Yaman battu, brûlé, et laissé pour mort par la police en Turquie alors qu'il rentrait du travail et se retrouvait malgré lui dans une manifestation d'opposition publique.

La campagne "10 jours pour signer" se présente sous forme d'exposition des cas à défendre (visible au CDI u lycée Max Linder jusqu'à fin janvier 2014) et/ou de pétitions mais la mobilisation est possible aussi par internet, sur le site : www.10journspoursigner.org où chacun peut apporter son soutien en signant électroniquement la pétition.

Dans cette conférence-débat avec les lycéens, Patrick Mahot et Florian ont abordé le sujet de la peine de mort, en relatant quelques batailles remportées par Amnesty face aux injustices. Une des élève de la classe, Audrey, a été marquée par la condamnation à mort d'un Afro-américain pour le meurtre d'un policier blanc aux Etats-Unis. Les adhérents d'Amnesty étaient certains de son innocence, au regard de tous les éléments du dossier qu'ils possédaient ; ils se sont battus chaque jour pendant 4 ans aux côtés de cet homme désespéré. Mais au cours de son jugement final, 8 des 9 jurés se sont rétractés ; un seul est resté sur sa position. Le jugement tombe et condamne l'Américain à la peine de mort. Il a été exécuté. Les échanges entre Patrick Mahot et les élèves sur ce sujet ont été vifs car le militant d'Amnesty est contre la peine de mort ; pour lui, même le pire des criminels ne mérite pas ce châtimeur car il a aussi des droits comme tout le monde - le droit d'être jugé, le droit d'être emprisonné dans de bonnes conditions, le droit de vivre.

Son combat et le combat de tous les militants d'Amnesty sont loin de cesser. Il reste une lueur d'espoir dans ce monde, cette lueur se nomme Amnesty international.

Audrey Manon 2^o7

LYCÉE MAX-LINDER / JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME

Rencontre avec Amnesty International

Jeudi 12 décembre, la classe de 2nd 7 a accueilli Patrick Mahot, responsable d'Amnesty international en Aquitaine, au lycée Max-Linder Libourne à l'occasion de la manifestation « les Journées des droits de l'homme ».

Lors qu'Amnesty international vient de fêter ses 52 ans cette année, l'ONG, toujours aussi présente dans le monde, continue sa lutte pour défendre des causes importantes comme la lutte contre la peine de mort, la défense de personnes menacées ou emprisonnées ou pire condamnées à mort à cause de leurs opinions.

Cela fait 15 ans que Patrick Mahot lutte aux côtés d'Amnesty, pour les droits humains, pour l'égalité de tous devant les lois. Ainsi il explique qu'il a connu Amnesty lors d'un cours d'histoire-géographie où il étudiait une affiche de l'ONG. Plus tard, alors professeur à son tour, il a fait venir des représentants d'Amnesty qui l'ont convaincu d'adhérer puis il devient à son tour militant.

Après avoir présenté Amnesty et ses missions, il a axé son intervention sur la lutte contre la peine de mort. Après un vif débat avec les élèves, il a terminé sur une note d'espoir : aujourd'hui deux tiers des pays ont aboli la peine de mort alors qu'avant la naissance d'Amnesty, la majorité des pays étaient pour.

En 1961, Peter Benenson, avocat londonien, a eu l'idée de créer une asso-



Florian, un jeune militant d'Amnesty international et Patrick Mahot.

ciation qui défend les droits humains dans le monde, causes qui lui sont chères. Ainsi pour lui, « mieux vaut allumer une bougie que de maudire l'obscurité », c'est-à-dire mettre en lumière le cas de gens dont personne n'entend parler. D'ailleurs, leur campagne actuelle, « 10 jours pour signer », tente d'appeler les citoyens du monde à faire sortir de l'oubli des personnes dont les droits sont bafoués.

Aujourd'hui, l'association qui est indépendante de tout gouvernement et de toute puissance économique, est présente dans 150 pays. Elle est composée de 68 sections de 9 bureaux et de 3 millions de membres. Elle dispose également d'un siège consultatif à l'ONU.

Amnesty est fondée sur la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Sa vision idéale est un « monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et d'autres textes internationaux ».

La classe de 2nd 7 est sortie enrichie de cette intervention qui lui a permis d'aiguiser son regard critique sur le monde de nos jours en espérant un meilleur avenir pour le monde de demain.

■ Article écrit par les élèves de littérature et société du lycée.

AU CŒUR DES DROITS

HUMAINS !



Le mercredi 11 et le jeudi 12 décembre s' est déroulé au lycée Max Linder un événement important : le CDI et la vie scolaire ont organisé les journées des Droits de l' Homme, avec la participation de six organisations et associations. La classe de littérature et société -2° 7- ont rencontré Amnesty international.

Ce jeudi, le lycée Max Linder a eu l' honneur d' accueillir des bénévoles de la Ligue des Droits de l' Homme, de Souvenir de Myriam Errera, Ni Putes Ni Soumises Indépendantes et Démocrates, SOS Racisme et Amnesty International. La classe de seconde 7 a participé à une des conférences-débats menées par Patrick Mahot, militant d' Amnesty. Durant toute la journée, les élèves et les professeurs ont pu profiter de son expérience au sein de cette ONG qui défend les Droits de l' Homme.

Une ONG de 52ans

Amnesty International a été fondé en 1961 par Peter Benenson, ancien juriste britannique, qui a décidé de créer cette organisation quand deux portugais ont été emprisonnés après avoir porté un toast à la liberté. L' ONG ne cesse de lutter contre les violations des Droits humains dans le monde. Cette organisation intervient dans plus de 74 pays et compte environ 3 millions de membres et sympathisants actifs dans plus de 150 pays. Le siège international se trouve à Londres et 68 sections sont implantées partout sur la planète.

Depuis des décennies, Amnesty International défend toutes les causes, de l' abolition de la torture en 1967, à l' approche des grands textes internationaux. Amnesty International a également aidé à l' abolition de la peine de mort en France et continue dans d' autres pays.

Dorénavant chaque année, à la même période, l' accent est porté sur 12 victimes de d' injustice, afin de les aider au mieux. Pour ce faire, Amnesty organise « 10 jours pour signer » pendant lesquels les gens peuvent signer et soutenir les 12 personnes. L' ONG n' interagit pas directement envers les victimes, mais fait pression sur les gouvernements concernés. Mais cela ne l' empêche pas d' y être pour beaucoup dans certaines affaires. Amnesty a également rendu hommage à Nelson Mandela quand il est décédé. Même si pour l' organisation Mandela n' a jamais été considéré comme un prisonnier d' opinion, il n' en était pas moins un modèle et un pilier.

Pour Amnesty, le monde idéal serait « un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l' Homme et dans d' autres textes internationaux »

Un membre dévoué

Patrick Mahot, responsable de l' Aquitaine pour Amnesty International, a découvert cette dernière dès le lycée. C' est dans son manuel d' histoire qu' il est tombé sur une affiche d' Amnesty qui défendait un innocent, et il a été tout de suite touché. Il suivait de loin cette association et quand il est devenu enseignant il a fait venir un représentant de cette organisation pour une classe de 4ème. Celui-ci l' a convaincu de se joindre à eux et il l' a suivi avec plaisir et conviction. En 2002 il est devenu responsable-adjoint, en 2007 responsable et se prépare pour faire parti du Conseil International. Il s' investit beaucoup et le fait en tant que bénévole par envie d' aider les autres.

Les lycéens, enrichis de cette rencontre, sont repartis la tête pleine d' idéaux.

« Mieux vaut allumer une bougie que maudire l' obscurité » -Devise d' Amnesty International

Gwénaëlle Donche